



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Résumé des mesures prises à la suite des événements survenus à la Chambre des communes le 22 octobre 2014



Rapport à l'intention des parlementaires, des employés
et de la communauté de la Colline du Parlement

Le 3 juin 2015

ISBN X9-34/2015F-PDF

978-0-660-02449-3

Résumé des mesures prises à la suite des événements survenus à la Chambre des communes le 22 octobre 2014

Rapport à l'intention des parlementaires, des employés et de la communauté de la Colline du
Parlement

Table des matières

Message du Président de la Chambre des communes	1
Message conjoint du greffier par intérim et du sergent d'armes adjoint	2
Introduction	3
Examens	4
Les événements en bref.....	5
Mesures prises par le Service de protection de la Chambre des communes à la suite des événements du 22 octobre 2014.....	7
Annexe A : Gestion de la sécurité sur la Colline du Parlement.....	13
Annexe B : Mandat et historique du Service de protection de la Chambre des communes.....	14
Annexe C : Sécurité dans les bureaux de circonscription	16

Message du Président de la Chambre des communes

Tout d'abord, je tiens une fois de plus à rendre hommage au courage et à l'héroïsme incroyables dont ont fait preuve tous les services de sécurité, notamment les membres du Service de sécurité du Sénat, du Service de protection de la Chambre des communes, de la Gendarmerie royale du Canada et du Service de police d'Ottawa, le 22 octobre 2014. Leur intervention rapide a permis d'éviter que la journée ne se termine sur une note encore plus tragique. Il s'agissait d'un véritable travail d'équipe. Nos pensées accompagnent toujours ceux et celles qui ont été blessés et touchés ainsi que la famille et les proches du caporal Nathan Cirillo qui a tragiquement perdu la vie.

La Colline du Parlement est au cœur du système de gouvernement démocratique du Canada. Les deux chambres du Parlement y siègent, des milliers d'employés y travaillent et des millions de visiteurs et de touristes la visitent chaque année. Une longue et fière tradition d'ouverture s'y perpétue : les Canadiens et les visiteurs ont accès à ses terrains et peuvent visiter certains des édifices les plus prestigieux.

L'attaque terroriste du 22 octobre 2014 a ébranlé toute la communauté parlementaire ainsi que les Canadiens et Canadiennes de partout au pays. Immédiatement après l'attaque, de nombreux examens de premier ordre ont été lancés et de nombreuses améliorations ont été apportées à la sécurité des lieux, aux systèmes de sécurité et à la préparation opérationnelle des services de sécurité de la Colline du Parlement. Tout au long du processus, la sécurité des parlementaires, des employés et des visiteurs a été la priorité absolue. Je crois qu'à l'avenir, nous pouvons trouver un équilibre entre la sécurité continue de la Colline du Parlement et l'ouverture de celle-ci au grand public.

J'ai demandé qu'on prépare le présent rapport afin de garantir aux parlementaires, aux employés et aux visiteurs qu'ils continueront d'être en sécurité sur la Colline du Parlement. Le rapport explique en détail le travail considérable accompli ainsi que les progrès réalisés en vue d'examiner et de renforcer la sécurité dans la Cité parlementaire.

Nous n'oublierons sans doute jamais les événements tragiques du 22 octobre, toutefois, je crois que ces rapports démontrent de façon convaincante que nous avons tiré d'importantes leçons de ces événements et que nous avons pris des mesures considérables pour faire en sorte que ce genre de tragédie soit évité à l'avenir.

L'hon. Andrew Scheer, député
Président de la Chambre des communes

Message conjoint du greffier par intérim et du sergent d'armes adjoint

Le 22 octobre 2014 est un jour que n'oubliera jamais la communauté de la Colline du Parlement.

Ce qui compte le plus pour nous et pour les hommes et les femmes du Service de protection de la Chambre des communes, c'est que nous avons travaillé avec nos partenaires en matière de sécurité en vue d'atteindre un objectif commun, soit supprimer la menace qui a mis en danger la sécurité du centre de la démocratie canadienne. Le suspect armé a été interpellé dès son entrée par les portes principales. Les services de sécurité ont tous reconnu la présence des uns et des autres, ont convergé vers la cible et ont neutralisé la menace en moins de deux minutes.

Oui, il y a eu des lacunes. Nous avons pris des mesures et nous continuerons d'en prendre et d'apporter des améliorations.

Le présent rapport résume les lacunes et les mesures pouvant être rendues publiques sans compromettre la sécurité. Bien que nous ayons pris un engagement fondamental à l'égard de la transparence, nous ne pouvons malheureusement pas fournir plus de renseignements qu'il ne s'en trouve ici, car ceux-ci pourraient être utilisés à des fins malveillantes. Pour le bien des parlementaires, des employés, des dignitaires étrangers et des visiteurs des quatre coins de la planète qui se trouvent dans ces lieux tous les jours, la priorité doit être accordée à la protection de notre posture de sécurité.

Certes, un bon nombre de mesures ont été prises. Il ne faut toutefois pas s'imaginer que le Service de protection de la Chambre des communes n'était pas prêt à réagir à une menace à la sécurité d'une telle ampleur. En fait, un certain nombre de mesures dont il est question dans le présent rapport étaient en cours d'élaboration avec des partenaires en matière de sécurité avant les événements. Les examens de sécurité réalisés et en cours ont servi de base aux améliorations continues.

Nous sommes déterminés à faire en sorte que le Parlement demeure un lieu accessible et sûr.

Marc Bosc
Greffier par intérim

Patrick McDonell
Sergent d'armes adjoint et directeur général du
Service de protection

Introduction

Après le 22 octobre 2014, la Chambre des communes a fait attention de ne pas formuler d'observations détaillées et de ne pas fournir d'analyses poussées sur les événements qui se sont déroulés dans l'édifice du Centre avant que ne soient réalisés une évaluation et un examen approfondis de la sécurité.

L'information rendue publique fera toujours l'objet d'un examen rigoureux pour veiller à ce que sa publication ne compromette pas la sûreté et la sécurité des personnes se trouvant sur la Colline du Parlement.

Le présent rapport donne un aperçu des examens demandés, présente un compte rendu des événements et comprend des renseignements détaillés sur les mesures prises par le Service de protection de la Chambre des communes. Des renseignements généraux supplémentaires sur la gestion de la sécurité sur la Colline du Parlement, le mandat et l'historique du Service de protection de la Chambre des communes et la sécurité dans les bureaux de circonscription se trouvent en annexe.

Examens

Après le 22 octobre 2014, une série d'examens ont été lancés à la demande du Président de la Chambre des communes et du commissaire de la Gendarmerie royale du Canada.

Ces examens ont été réalisés par des spécialistes externes et internes et visaient à tirer des enseignements des mesures prises le 22 octobre 2014 et dans les jours qui ont suivi, afin d'apporter des améliorations.

Voici les examens en question :

- *Enquête indépendante de la Police provinciale de l'Ontario sur le décès de Michael Zehaf-Bibeau.*
- *Enquête indépendante de la Police provinciale de l'Ontario sur la posture de sécurité de la GRC sur la Colline du Parlement.*
- *Examen interne de la sécurité lors des événements du 22 octobre 2014, préparé par le Service de protection de la Chambre des communes.*
- *Examen de la sécurité matérielle dans l'enceinte de la Chambre des communes, demandé par la Chambre des communes auprès de Recherche et développement pour la défense Canada – Centre des sciences pour la sécurité, d'experts en médecine légale et d'autres partenaires.*
- *Leçons tirées sur la préparation aux situations d'urgence, les communications en cas d'urgence et l'aide fournie à la communauté de la Chambre des communes, mené par une société indépendante à la demande de la Chambre des communes. Les résultats s'inspirent d'entrevues approfondies menées auprès d'acteurs clés, et tous les députés et leur personnel, le personnel des bureaux de recherche politique et les employés de l'Administration de la Chambre ont été invités à remplir un questionnaire détaillé.*
- *Mobilisation et coordination des partenaires externes lors de l'incident sur la Colline du Parlement le 22 octobre 2014 : Examen récapitulatif, mené par la GRC et des agences partenaires.*

Les événements en bref

Le 22 octobre 2014, vers 9 h 50, Michael Zehaf-Bibeau a abattu le caporal Nathan Cirillo qui était posté au Monument commémoratif de guerre du Canada et qui n'était pas armé.

Zehaf-Bibeau s'est rendu sur la Colline du Parlement par la porte donnant sur la rue Elgin et a couru sur les terrains de la Colline le long de l'édifice de l'Est. Il s'est emparé d'un véhicule avec lequel il s'est rendu jusqu'au côté ouest de la Tour de la Paix. Puis, il est entré dans l'édifice du Centre en passant par les portes principales.

Une fois à l'intérieur de l'édifice, Zehaf-Bibeau s'est retrouvé devant le personnel du Service de protection de la Chambre des communes. Après un corps-à-corps au cours duquel un des agents du Service de protection a été blessé, Zehaf-Bibeau a monté les escaliers au pas de course et a échangé des coups de feu avec le personnel du Service de protection de la Chambre des communes dans la rotonde.

Zehaf-Bibeau a ensuite couru en direction nord dans le Hall d'honneur et a tenté de se cacher derrière un pilier de pierre. Après un autre échange de coups de feu, des membres du Service de protection de la Chambre des communes et de la GRC se sont approchés de Zehaf-Bibeau.

L'ancien sergent d'armes et un membre de la GRC ont tiré des coups de feu qui, selon l'analyse médico-légale, ont été rapidement fatals pour Zehaf-Bibeau. Au total, Zehaf-Bibeau a été atteint de 31 blessures par balle, dont deux ont été rapidement fatales et plusieurs autres l'auraient été sans une aide médicale rapide.

Tous les coups de feu ont cessé moins de deux minutes après l'entrée de Zehaf-Bibeau dans l'édifice et près de trois minutes après son arrivée sur la Colline du Parlement.

Dans son enquête indépendante, la Police provinciale de l'Ontario a conclu que les membres concernés avaient légitimement déchargé leur arme à feu et utilisé la force létale contre Zehaf-Bibeau, causant la mort de ce dernier.

Les parlementaires, les employés et les visiteurs qui se trouvaient alors dans l'édifice ont été rassemblés dans des pièces sécurisées lors des premiers ratissages de sécurité. Il a été difficile de savoir, pendant les événements, si l'auteur de l'attaque agissait seul ou de concert avec d'autres personnes. C'est pourquoi les personnes se trouvant dans l'édifice du Centre ont été gardées dans des pièces sécurisées pendant toute la journée et que les évacuations ont été retardées. Les évacuations de l'édifice du Centre ont aussi été rendues difficiles parce qu'il fallait protéger la scène de crime dans le Hall d'honneur et la rotonde.

Les premières évacuations ont commencé à 16 h 45, puis la majorité d'entre-elles a commencé à 19 h 30. À 22 h 10, toutes les évacuations étaient terminées.

Les travaux du Parlement ont repris le 23 octobre 2014 selon l'horaire de séance habituel. Les terrains ont été ouverts au public dans la matinée du 25 octobre 2014. Les visites publiques ont repris et les tribunes de la Chambre des communes ont rouvert le 27 octobre 2014.

Mesures prises par le Service de protection de la Chambre des communes à la suite des événements du 22 octobre 2014

Le Service de protection de la Chambre des communes a procédé à un examen approfondi des mesures prises pendant et immédiatement après les événements. Il a aussi analysé en profondeur les mesures de sécurité existantes dans les édifices relevant de sa compétence.

Des examens internes ont indiqué que bon nombre des pratiques exemplaires ont été respectées, mais ils ont également dégagé des points pouvant faire l'objet d'améliorations pour assurer une sécurité accrue des parlementaires, des employés et des visiteurs.

Dans les jours, les semaines et les mois qui ont suivi le 22 octobre 2014, de nombreuses améliorations ont été apportées à la sécurité des lieux, aux systèmes de sécurité et à la préparation opérationnelle des services de sécurité sur la Colline du Parlement en consolidant les points dégagés lors des examens.

Les problèmes dégagés et les mesures prises sont regroupés par thème. Pour des raisons de sécurité, les renseignements présentés ci-dessous représentent une description de haut niveau de certaines mesures qui ont été prises. La diffusion d'information précise sur la sécurité des lieux ou les pratiques en matière de sécurité pourrait compromettre la sécurité de la Cité parlementaire, des membres du Service de protection et de leurs partenaires.

INTEROPÉRABILITÉ

Problème dégagé : *Une meilleure coordination opérationnelle entre tous les services de sécurité s'avère nécessaire.*

Mesures prises : Le Service de sécurité du Sénat, le Service de protection de la Chambre des communes et la GRC ont grandement amélioré l'interopérabilité opérationnelle. Au nombre des mesures prises se trouve la création d'un comité mixte de la haute direction formé de cadres supérieurs des trois organismes et chargé de renforcer la coordination en prévision de crise et d'assurer la coordination quotidienne. Les trois partenaires font régulièrement le point sur les opérations et les renseignements. Les membres du personnel du Sénat et de la Chambre des communes participent désormais aux opérations de l'un et l'autre.

Problème dégagé : *Des changements en matière de gestion s'avèrent nécessaires afin d'améliorer l'interopérabilité opérationnelle.*

Mesures prises : L'annonce de la création d'un service de sécurité unifié pour le Sénat et la Chambre des communes a eu lieu le 25 novembre 2014.

Une fois la décision prise, le Service de sécurité du Sénat et le Service de protection de la Chambre des communes ont cherché activement une façon de conjuguer rapidement leurs efforts afin de faciliter la mise en place d'un service unifié sans qu'il y ait de conséquences sur la posture de sécurité opérationnelle générale de la Colline du Parlement et sur d'autres aspects stratégiques. Les deux services ont déjà mis en commun leurs besoins et collaborent étroitement à l'élaboration et la mise en œuvre de toutes les mesures de sécurité accrue qui ont été jugées nécessaires à la suite des événements du 22 octobre. De plus, les deux services ont déterminé une série d'initiatives qui pourraient être mises en place rapidement en vue de la création d'un service de sécurité unifié.

Le groupe de travail mixte sur la sécurité, formé de parlementaires, s'est concentré sur l'unification des services de sécurité du Sénat et de la Chambre des communes. Les deux chambres ont continué à travailler en étroite collaboration avec la GRC, notamment par l'entremise du Bureau principal de planification de sécurité et dans le cadre de rencontres opérationnelles mixtes quotidiennes, de réunions mixtes hebdomadaires des hauts fonctionnaires responsables de la sécurité, et de communications continues entre le directeur général des Services de la Cité parlementaire, le sergent d'armes adjoint et directeur général du Service de protection de la Chambre des communes et le commissaire adjoint de la Division nationale de la GRC.

La motion suivante a été adoptée à la Chambre des communes le 16 février 2015 et au Sénat le 24 février 2015 :

Que [le Sénat/la Chambre], compte tenu de l'attaque terroriste survenue le 22 octobre 2014, reconnaisse qu'une sécurité entièrement intégrée est nécessaire dans toute la Cité parlementaire et sur le terrain de la colline parlementaire, comme l'a recommandé le vérificateur général dans son rapport de 2012 et comme elle existe pour d'autres parlements analogues; et qu'[il/elle] demande, sans délai, au Président, en coordination avec son homologue [de la Chambre des communes/du Sénat], d'inviter la Gendarmerie royale du Canada à diriger la sécurité opérationnelle partout à l'intérieur de la Cité parlementaire, tout en respectant les privilèges, immunités et pouvoirs de chaque Chambre et en veillant à ce que le personnel chargé actuellement de la sécurité parlementaire et respecté, conserve son emploi.

De tels changements reposaient sur les progrès en matière d'interopérabilité réalisés par les trois organismes depuis 2009 grâce à la mise en œuvre du Plan principal de sécurité, soit une initiative tripartite.

Problème dégagé : *Une meilleure communication radio entre tous les services de sécurité s'avère nécessaire.*

Mesures prises : Les centres d'opérations et de communications du Service de sécurité du Sénat et du Service de protection de la Chambre des communes disposent d'une radio de la GRC qui permet aux services de communiquer entre eux, mais immédiatement après les événements les services de sécurité et de police de diverses compétences (Service de sécurité du Sénat, Service de protection de la Chambre des communes, plusieurs divisions de la GRC et Service de police d'Ottawa) sont intervenus, ce qui a compliqué l'interopérabilité des communications.

Le Service de sécurité du Sénat et le Service de protection de la Chambre des communes utilisent depuis les mêmes communications radio, ce qui améliore l'interopérabilité à l'intérieur des édifices, mais l'interopérabilité des communications avec la GRC demeure problématique. Des discussions sont en cours en vue de régler le problème à court et à long terme.

ÉQUIPEMENT ET FORMATION

Problème dégagé : *Les divers outils et l'équipement à la disposition du Service de protection de la Chambre des communes devraient faire l'objet d'un examen.*

Mesures prises : Les membres du Service de protection de la Chambre des communes faisant partie de l'unité spécialisée au moment des événements étaient armés, mais un certain nombre de membres non armés se trouvaient dans l'édifice du Centre. Un projet visant à armer tous les membres du Service de protection de la Chambre des communes a été lancé avant le 22 octobre 2014. Les délais ont été devancés afin de renforcer la capacité de réagir à des situations mettant la vie en danger, et le Bureau de régie interne a approuvé le financement pour l'équipement et la formation. Le projet prendra fin à l'été 2015.

Problème dégagé : *La formation du personnel du Service de protection devrait faire l'objet d'un examen.*

Mesures prises : Les membres du personnel du Service de protection de la Chambre des communes sont bien formés et très compétents. Afin d'investir dans ces membres, il est prévu de leur offrir de la formation supplémentaire portant notamment sur les meilleures tactiques de défense, l'analyse du comportement et d'autres techniques qui amélioreront leurs compétences et leurs capacités. Des normes de condition physique ont aussi été imposées.

Les normes de formation du Service de sécurité du Sénat et du Service de protection de la Chambre des communes ont été harmonisées.

COMMUNICATIONS D'URGENCE ET SENSIBILISATION

Problème dégagé : *Le 22 octobre 2014, de nombreux parlementaires, employés et visiteurs ont été confinés en lieu sûr pendant des heures. Ils n'ont reçu que peu d'information.*

Mesures prises : Le 22 octobre et dans les jours qui ont suivi, l'institution a envoyé de nombreux messages bilingues aux députés, à leur personnel, aux employés des bureaux de recherches des partis politiques et aux employés de l'Administration de la Chambre pour les informer. Des listes de courriel ont servi à l'envoi de ces messages, qui ont été utiles surtout à ceux qui avaient accès à un appareil mobile ou à un ordinateur. Par conséquent, les destinataires n'ont pas tous pu prendre connaissance de l'information.

Le Sénat et la Chambre des communes ont mis en place un système de notification en cas d'urgence pouvant transmettre rapidement des messages et des instructions aux parlementaires, au personnel et aux employés de la Colline. Ce système permet aux services de sécurité des deux chambres d'alerter rapidement par divers moyens la communauté parlementaire lorsque survient une crise ou une urgence.

La mise en place du système est commencée pour les sénateurs et les députés, puisque les données ont été recueillies et que le système a été adapté à l'environnement particulier de la Colline du Parlement. Il sera mis en place graduellement pour l'ensemble de la communauté parlementaire.

Problème dégagé : *Un meilleur programme de sensibilisation à la sécurité s'avère nécessaire.*

Mesures prises : Le programme de sensibilisation à la sécurité destiné aux parlementaires et aux employés est en voie d'être renforcé et amélioré. Il comprendra des exercices et de la formation pour que tous sachent à quoi s'attendre si jamais ils sont de nouveau confinés ou confrontés à un autre problème de sécurité.

Une stratégie de communication des mises à jour en matière de sécurité a été mise en œuvre pour l'organisation afin que l'information soit communiquée en temps utile et de manière cohérente. La communauté parlementaire continuera de recevoir régulièrement les articles publiés par les mécanismes de communication interne. Des séances de sensibilisation continueront d'être offertes aux employés et des activités de sensibilisation sont prévues pendant toute l'année. Les procédures d'urgence et de protection ont été clarifiées et sont à la disposition de la communauté de la Chambre des communes.

Problème dégagé : *Les plans d'urgence doivent faire l'objet d'un examen.*

Mesures prises : Immédiatement après les événements du 22 octobre, tous les plans d'urgence et les protocoles opérationnels en cas de confinement ont été examinés et modifiés, le cas échéant.

SÉCURITÉ DES LIEUX

Problème dégagé : *Le premier contact entre le personnel de sécurité et les visiteurs qui se rendent à l'édifice du Centre devrait se faire avant que les visiteurs entrent dans l'édifice.*

Mesures prises : Quelques jours après le 22 octobre, des postes de sécurité ont été installés à l'extérieur de l'édifice du Centre pour établir un premier contact avec les visiteurs et permettre au personnel de sécurité de procéder à une brève vérification avant de les laisser entrer dans l'édifice.

Problème dégagé : *Les entrées des édifices du Parlement sont accessibles en tout temps.*

Mesures prises : À la suite de l'examen, il a été décidé de fermer les portes à clé entre 22 heures et 6 heures. Quiconque veut entrer pendant cette période peut utiliser le système de communication vidéo pour parler au personnel du Service de protection.

Problème dégagé : *L'examen de la sécurité des salles de réunion s'avère nécessaire.*

Mesures prises : Plusieurs mesures ont été prises et d'autres le seront pour améliorer la sécurité des salles de réunion afin que tous les parlementaires y soient en sécurité.

ACCÈS ET VISITEURS

Problème dégagé : *Les dimensions des sacs que les visiteurs peuvent apporter dans l'édifice du Centre devraient faire l'objet de restrictions.*

Mesures prises : Depuis le 13 mai 2015, les visiteurs ne peuvent apporter dans les édifices du Parlement qu'un sac dont les dimensions ne peuvent excéder 35,5 cm x 30,5 cm x 19 cm (14 po x 12 po x 7,5 po). Un service de consigne des sacs est offert gratuitement au 90, rue Wellington, en face de la Colline du Parlement.

Problème dégagé : *L'accès à la Tour de la Paix et à la Chapelle du Souvenir n'est pas contrôlé pour les visiteurs.*

Mesures prises : Depuis le 13 mai 2015, il faut des billets pour visiter la Tour de la Paix, la Chapelle du Souvenir et l'édifice de l'Est. De tels billets sont toujours requis pour les visites guidées du Parlement. Ils sont disponibles gratuitement au 90, rue Wellington, en face de la Colline du Parlement.

Problème dégagé : *Le nombre de visiteurs admis dans l'édifice du Centre pendant les réunions des caucus est trop élevé.*

Mesures prises : Les visites guidées sont annulées lorsque les partis politiques tiennent leurs caucus hebdomadaires. D'autres mesures de sécurité ont été prises pour accroître la sécurité pendant ces réunions, notamment la présence accrue de la GRC et du Service de protection de la Chambre des communes.

Problème dégagé : *L'examen des pratiques de contrôle de sécurité s'avère nécessaire pour veiller au respect des pratiques exemplaires dans le domaine.*

Mesures prises : Le matériel de scanographie vient d'être mis à niveau pour assurer l'utilisation de la meilleure technologie, mais d'autres améliorations sont recommandées. Des discussions ont eu lieu avec l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien (ACSTA) pour prendre connaissance de ses pratiques exemplaires. Certaines de ces pratiques sont en cours de mise en œuvre.

Problème dégagé : *Le déploiement du personnel de première ligne devrait faire l'objet d'un examen.*

Mesures prises : La présence d'agents de la GRC a été accrue tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'édifice du Centre et ils collaborent avec le Service de protection de la Chambre des communes et le Service de sécurité du Sénat. D'autres agents ont aussi été postés près des entrées.

Annexe A : Gestion de la sécurité sur la Colline du Parlement

La *Loi n° 1 sur le plan d'action économique de 2015* ([Projet de loi C-59](#)) a été déposée à la Chambre des communes le 7 mai 2015. Elle comprend une section qui modifie la *Loi sur le Parlement du Canada* afin de créer un bureau distinct, appelé le Service de sécurité du Parlement, qui est placé sous la responsabilité conjointe du Président du Sénat et du Président de la Chambre des communes agissant en leur qualité de gardien des privilèges de leur chambre et de leurs membres respectifs.

La motion suivante a été adoptée à la Chambre des communes le 16 février 2015 et au Sénat le 24 février 2015 :

Que [le Sénat/la Chambre], compte tenu de l'attaque terroriste survenue le 22 octobre 2014, reconnaisse qu'une sécurité entièrement intégrée est nécessaire dans toute la Cité parlementaire et sur le terrain de la colline parlementaire, comme l'a recommandé le vérificateur général dans son rapport de 2012 et comme elle existe pour d'autres parlements analogues; et qu'[il/elle] demande, sans délai, au Président, en coordination avec son homologue [de la Chambre des communes/du Sénat], d'inviter la Gendarmerie royale du Canada à diriger la sécurité opérationnelle partout à l'intérieur de la Cité parlementaire, tout en respectant les privilèges, immunités et pouvoirs de chaque Chambre et en veillant à ce que le personnel chargé actuellement de la sécurité parlementaire et respecté, conserve son emploi.

À la suite de l'adoption de la motion sur un service de sécurité intégré, le Président a discuté avec le commissaire de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et le Président du Sénat.

Ni le Président, ni l'Administration de la Chambre des communes ne peuvent commenter une mesure législative qui est étudiée par la Chambre, mais à la suite de l'adoption de la motion, des progrès considérables ont été réalisés pour conclure une entente selon laquelle la GRC serait à la tête des services de sécurité des lieux dans la Cité parlementaire et sur la Colline. Les détails seront communiqués en temps opportun.

L'entente reposera sur les progrès en matière d'interopérabilité réalisés par les trois organismes depuis 2009 grâce à la mise en œuvre du Plan principal de sécurité, soit une initiative tripartite.

Les opérations de sécurité du Parlement étant devenues plus efficaces et la sécurité s'étant améliorée et ayant évolué, le Sénat et la Chambre ont décidé d'unifier leurs services de sécurité en novembre 2014. La déclaration commune du Groupe de travail consultatif mixte sur la sécurité sur l'[unification des services de sécurité du Parlement du Canada](#) donne plus de détails.

Annexe B : Mandat et historique du Service de protection de la Chambre des communes

Les événements du 22 octobre 2014 ont précipité et accéléré la mise en œuvre de changements importants au modèle de sécurité sur la Colline du Parlement.

Le mandat et l'historique du Service de protection sont fournis à titre informatif.

Service de protection

Mandat	Le Service de protection protège fièrement tous les députés ainsi que les employés et visiteurs, maintient l'ordre, applique les règles et procédures parlementaires et fait la promotion des mesures de sécurité dans tous les édifices de la Chambre des communes.
Vision	Offrir un environnement sûr, sécuritaire et invitant à tous ceux qui entrent dans la Cité parlementaire.
Valeurs	<p><i>Respect</i> — Nous reconnaissons et favorisons les relations respectueuses avec le public, les clients, les partenaires de la sécurité et entre les collègues.</p> <p><i>Reddition de comptes</i> — Nous évaluons dans un esprit ouvert et constructif notre travail, à tous les niveaux, par rapport à nos normes les plus élevées, tout en respectant et en ciblant les pratiques exemplaires recommandées par d'autres.</p> <p><i>Travail d'équipe et partenariat</i> — Ensemble, nous nous employons à atteindre les objectifs communs à l'aide de rôles et de responsabilités bien définis.</p>

Le Service de protection de la Chambre des communes compte environ 300 équivalents temps plein, ce qui comprend les agents de sécurité et le personnel administratif.

Le Service de protection adopte une approche de la sécurité à plusieurs paliers, axée sur les renseignements, de manière à réduire la vulnérabilité. Les mesures de sécurité reposent sur un processus d'analyse de la menace et du risque et, s'ils sont disponibles, sur les renseignements fournis par nos partenaires en sécurité. Cette méthode engendre une défense intégrée, qui déploie le personnel aux points de contrôle essentiels et dans des patrouilles mobiles; tire parti de la conception des édifices pour optimiser les lignes de visibilité, améliorer les confrontations et contenir les incidents; et se sert des systèmes de sécurité pour contrôler davantage la circulation, surveiller les points sensibles et fournir de l'information en temps réel à des fins de commande et de contrôle de la réponse aux incidents ainsi que de précieuses données médico-légales. Il importe de prévoir des mesures de sécurité qui correspondent au décorum observé par l'institution et maintiennent le sentiment d'ouverture et d'accueil des citoyens, tous en assurant au Parlement une protection efficace.

Les éléments principaux du mandat du Service de protection comprennent la mise en application du Plan principal de sécurité, élaboré par la Chambre, le Sénat et la GRC à titre de guide de l'orientation globale de la sécurité à court, moyen et long termes dans la Cité parlementaire. Les édifices qui hébergent les fonctions parlementaires sont souvent des structures patrimoniales conçues à l'origine sans souci de sécurité. Les activités dans le Plan principal de sécurité sont étalées sur 25 ans et appliquées concurremment avec la VPLT, un énorme projet de restauration et de rénovation conçu pour porter les édifices du Parlement aux normes du XXI^e siècle. Le calendrier est flexible et tient compte des contributions des autres partenaires, comme Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Le Service est dirigé par Patrick McDonnell, sergent d'armes adjoint et directeur général, Service de protection. M. McDonnell, qui s'est joint à l'Administration de la Chambre en août 2014, avait été au service de la GRC pendant plus de 30 ans et avait travaillé pour le Service de sécurité du Sénat pendant 3 ans et demi. Il a pris sa retraite de la GRC en tant que sous-commissaire; il était responsable de la police de protection pour le Canada qui, entre autres, supervise la protection du premier ministre.

Une loi du Parlement a créé en 1920 le Service de protection de la Chambre des communes pour protéger l'institution, les députés et l'enceinte parlementaire.

UNITÉS DE NÉGOCIATION

L'unité de négociation du Service de protection à la Chambre des communes est représentée par l'Association des employés du Service de sécurité (AESS). Ceci a été établi le 24 mars 1987, à la suite d'une accréditation par la Commission des relations de travail dans la Fonction publique. Actuellement, l'unité de négociation compte 216 membres et comprend tous les agents de protection à la Chambre des communes dans le rang de constable, caporal et sergent.

L'unité de négociation des Opérateurs de scanographe est représentée par l'Alliance de la Fonction publique du Canada (AFPC). Ceci a été établi le 11 décembre 2003, à la suite d'une accréditation par la Commission des relations de travail dans la Fonction publique. Actuellement, l'unité de négociation compte 50 membres et comprend tous les superviseurs et opérateurs de scanographie sous le Service de Protection à la Chambre des communes.

Annexe C : Sécurité dans les bureaux de circonscription

Le présent rapport porte principalement sur la sécurité sur la Colline du Parlement, mais des efforts ont été consentis pour améliorer les mesures de sécurité dans les bureaux de circonscription. Les renseignements qui suivent sont une mise en contexte.

L'initiative d'amélioration de la sécurité dans les bureaux de circonscription — en place depuis le 5 novembre 2014 — comprend la prise de contact avec les services de police locaux, l'établissement d'un budget central pour l'achat ou la mise à niveau de systèmes de sécurité dans les bureaux de circonscription et des évaluations de sécurité.

Évaluation de sécurité

Les députés qui estiment que des mesures supplémentaires sont nécessaires peuvent communiquer avec le Bureau de la gestion des projets liés à la sécurité pour obtenir des conseils sur des questions comme les mesures de sécurité appropriées dans les bureaux et l'emplacement des bureaux, ou pour demander une évaluation de sécurité sur place.

On imputera au budget central de la Chambre les coûts liés aux mesures de sécurité avancées identifiées par suite d'une évaluation de sécurité effectuée sur place par le Bureau de la gestion des projets liés à la sécurité.

Communication avec les services de police locaux

Le sergent d'armes adjoint et directeur général du Service de protection a communiqué avec de nombreux services de police locaux dans les collectivités où sont situés les bureaux de circonscription pour leur demander de patrouiller régulièrement les locaux et de les inscrire sur leur liste d'intervention prioritaire.

La réponse des services de police a été excellente, et de nouvelles lignes de communication se sont ouvertes partout au pays pour assurer la sécurité des parlementaires.

Les résidences des députés seront également inscrites de façon régulière sur la liste d'intervention prioritaire.

Achat ou mise à niveau de systèmes de sécurité dans les bureaux de circonscription

Les députés ont été fortement encouragés à faire installer un système de sécurité ou à procéder à une mise à niveau de leur système actuel, ainsi qu'à installer un système d'accès contrôlé par intercom vidéo pour voir les visiteurs et leur parler avant de leur donner accès.

Tous frais mensuels découlant de ces systèmes améliorés de sécurité seront portés au budget de bureau du député.